EOS IMAGING

Société anonyme au capital de 265.899,46 euros Siège social : 10 rue Mercoeur 75011 Paris 349 694 893 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 30 JUIN 2020

Informations quant aux modalités de changement de mode de participation

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, aux termes desquelles :

« Par dérogation au <u>III de l'article R. 225-85 du code de commerce</u> et sans qu'une clause des statuts ne soit nécessaire à cet effet, <u>un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues à la dernière phrase du II du même article peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la société dans des délais compatibles avec les dispositions du premier alinéa de l'article R. 225-77 et de l'article R. 225-80 du même code, tel qu'aménagé par l'article 6 du présent décret.</u>

Par dérogation à la seconde phrase de l'article R. 225-80 de ce code, les précédentes instructions reçues sont alors révoquées. »

L'actionnaire au nominatif adresse sa nouvelle instruction de vote en utilisant le formulaire unique dûment complété et signé, à Société Générale, par message électronique à l'adresse suivante :

ag2020.fr@socgen.com

Le formulaire doit porter :

- l'identifiant de l'actionnaire
- les nom, prénom et adresse
- la mention « Nouvelle instruction annule et remplace »
- la date et la signature

Il joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation, s'il s'agit d'une personne morale.

Pour être pris en compte, le message électronique doit parvenir à Société Générale dans les délais légaux.

L'actionnaire au porteur devra s'adresser à son teneur de compte, qui se chargera de transmettre la nouvelle instruction à la Société Générale, accompagnée d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir à la Société Générale dans les délais légaux.



Capital social: 265 899,46 € N° TVA: FRO9 349 694 893